



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le mercredi 24 janvier 2024 à 20h30.**

Affiché, le 17 janvier 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2023.

I-Délibérations

1. Création de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables,
2. Intercommunalité – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG),
3. Intercommunalité – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges - Approbation du rapport de charges de la CLECT du 20 novembre 2023,
4. Acquisition à l'amiable des parcelles de terrain n° Z 0022 « lieu-dit du Préau », n° B 234, 235, 238, 240 « lieu-dit les Chatais », n° X 149 « lieu-dit les Sables » et n° Y 54, 55 « lieu-dit les Chalais » d'une superficie totale de 6 653 m²,
5. Acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) cadastre parcelles AD 379 et AD 380 – 56 rue du château - 77400 DAMPMART,
6. Adhésion à la convention unique annuelle 2024, relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne.

II – Décisions

1. De fixer les tarifs des boissons proposées à la vente, à l'occasion de la soirée « JAZZ » du 16 mars 2024.

III-Informations

Le Maire,
Laurent DELPECH